

Image not found or type unknown



Vente de véhicule frauduleux

Par **rachid03**, le **03/06/2009** à **23:51**

Bonjour, rnj'ai acheté un véhicule le 28 mai dernier avec le C.T. ok mais pour seule preuve le papier de la contre visite datant de 20 mai. Le vendeur m'affirmant que ce papié suffisait pour faire la carte grise, ce qui est faux. rnJ'ai donc repassé le C.T. le 3 juin mais moi qui pensais que le contrôle serait vierge je me retrouve avec 3 contres visites qui sont 4 pneu non homologué au véhicule, un réglage de feux de croisement et un kit de frein arrière défectueux. rnMon hypothèse non justifié malheureusement est qu'une entente entre l'ex vendeur et le contrôleur à été prémédité. rnMa question est donc puis-je porter plainte mais pour quel(s) motif(s) et quelle est la procédure à suivre???? merci d'avance